



LETTRE D'INFORMATION

CFE-CGC Ile-de-France

N°10 – juillet-août 2024



EDITORIAL

Ça déménage !

Avec la nécessité de déménager la Direction régionale IDF à Montreuil (93), décision questionnable, quelles conséquences cela aura sur notre façon de travailler ? En effet, il peut y avoir des aspects positifs comme une transversalité renforcée entre services ; moins de cloisons induisent une plus grande proximité...

Cela engendre aussi des aspects qui interrogent comme la mise en place d'une organisation de type start-up, avec des managers au milieu de leurs troupes, alors que (ne nous leurrions pas !) nous restons une entreprise hiérarchique de par notre histoire ou notre fonctionnement.

Cette mise en présence de deux univers aux logiques différentes, voire opposées, a-t-elle été prévue, ou ne serait-ce qu'envisagée ? Car confronter ces deux visions à la réalité quotidienne risque d'entraîner au mieux des emménagements non prévus, et plus probablement des tensions ou un mal être, notamment des managers.

Tout ceci accentué par le résultat du prochain accord de télétravail, négocié en octobre prochain, celui-ci semblant se diriger vers une réduction du nombre de jours de télétravail.

Si l'on résume, une flexibilité spatiale inédite, un prochain accord de télétravail devant entraîner plus de monde que prévu sur les projections actuelles... Cela entraîne beaucoup d'incertitudes et peu de réponses concrètes à ce jour.

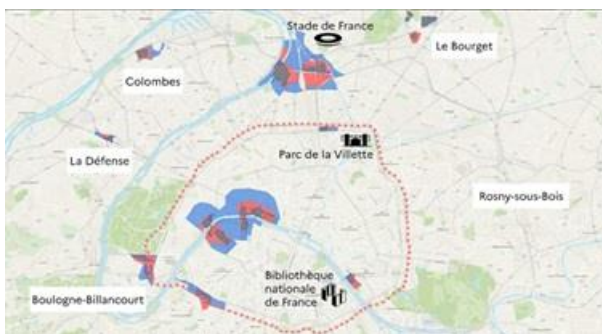
Espérons que l'expertise décidée par la majorité des syndicats -dont la CFE-CGC- lors du CSE du 11 juillet 2024 apportera quelques réponses bienvenues.

En attendant, reposez-vous et passez de bonnes vacances !

A LA UNE

Restrictions de circulation, pass et télétravail : quelles solutions pour cet été JOP 2024 ?

Du 26 juillet au 11 août, puis du 28 août au 8 septembre 2024, la France accueille les Jeux Olympiques et Paralympiques. A Paris et plus globalement en Ile-de-France, il va y avoir de nombreuses restrictions de circulation pour les résidents et donc pour les agents. Alors, comment faire si mon agence se trouve à côté d'un site olympique ?



Que l'on soit piéton, cycliste ou automobiliste, toute personne qui doit entrer dans un des périmètres restreints va devoir montrer patte blanche. Il faudra présenter le QR Code aux points de contrôle. Application indispensable de l'été, le "Waze des JO" nommé JOptimiz faisant GPS et qui va pouvoir guider les utilisateurs en temps réel dans leurs déplacements. **Pour plus d'informations, cliquez ici ou ici.** Et pour le Pass Jeux et son QR Code, **cliquez ici.**

Si vous ne pouvez pas fuir la capitale pendant les JO 2024, essayez de limiter vos déplacements à proximité des zones concernées. Les périmètres d'interdiction s'accompagneront certainement d'un périmètre beaucoup plus large de circulation chaotique et très embouteillé.

Le télétravail peut aussi représenter une solution intéressante afin d'éviter les périodes et les endroits les plus chargés. Il appartient cependant, à chaque directeur de site ou de service de se prononcer sur l'opportunité d'un télétravail exceptionnel durant cette période. Nous vous souhaitons un très bel été olympique à tous !

RH / MANAGEMENT

Être REA, aujourd'hui, à France Travail



Être responsable d'équipe (REA) aujourd'hui à France Travail est un véritable sacerdoce... C'est composer avec la multiplication des plans d'actions façon mille-feuilles, sans que jamais l'Établissement n'ajuste ses exigences. Être REA, c'est ... jouer l'équilibriste entre les besoins des équipes et la pression excessive de l'Établissement sur les résultats. C'est savoir gérer les injonctions paradoxales.

Pour toutes ces raisons, l'Établissement peine à trouver de nouveaux managers de proximité et à conserver les REA expérimentés. Sans revalorisation de la fonction ni amélioration de leurs conditions de travail par l'Établissement, les REA risquent de se retrouver en difficulté vis-à-vis de leurs collègues.

Du pilotage au partenariat, en passant par l'accompagnement de leurs collègues, les missions des managers de proximité peuvent être riches et variées. La CFE-CGC est vigilante au maintien de leur qualité de vie au travail et du sens de leur métier.

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Démarche « Vision et valeurs » : itérations, co-construction et... questions



Pour s'assurer de l'engagement de l'ensemble des agents dans la mise en œuvre de France Travail, la DG lance une démarche itérative ascendante, du réseau et des fonctions support vers les régions, des régions vers la DG, retour et rebelote.

L'objectif est de définir une vision et trois valeurs composant un cadre de référence pour l'action de France Travail. Cela n'est pas sans rappeler une certaine démarche de concertation, menée avec force ateliers et blasons... on sait ce qu'elle est devenue.

Chaque agence, service, direction devra organiser en septembre, puis avant la fin de l'année, deux ateliers d'une heure trente. Si l'aspect participatif et ascendant de ce processus peut sembler associer les collectifs de travail, le moment choisi (l'été et la rentrée) est clairement peu pertinent au vu de la charge de travail saisonnière.

Sans compter que France Travail est maintenant bien lancé, il est sans doute un peu tard pour s'intéresser à ses valeurs, quand tant de programmes et d'expérimentations ont commencé, sans la moindre concertation en ce qui les concerne, eux...

REVUE DE PRESSE

Le magazine CFE-CGC de juin 2024



"Restaurer un nécessaire équilibre entre le pouvoir politique et les corps intermédiaires" déclare François Hommeril dans l'Édito du mois.

>> <https://tinyurl.com/2r7tenn9>

RH / CARRIERE

Médaille du travail : faites votre demande



Ne tardez pas ! Pour la promotion du 1er janvier 2025, la date limite de dépôt des demandes de médailles d'honneur du travail est fixée au 15 octobre 2024. La médaille du travail est destinée à récompenser l'ancienneté des services effectués auprès d'un nombre illimité d'employeurs. La médaille comprend quatre échelons auquel correspond une gratification, en fonction de la médaille : 20 années de service (un 24^{ème} de salaire brut annuel) ; 30 années de service (un 16^{ème} de salaire brut annuel) ; 35 années de service (un 12^{ème} de salaire brut annuel) ; 40 années de service (un 8^{ème} de salaire brut annuel). Vous remplissez une des conditions, et vous avez besoin d'aide? La CFE-CGC est à vos côtés et vous propose un pas à pas qui vous facilitera la tâche. Plus d'infos : cfe-cgc.idf@francetravail.fr

DICO DE L'ECO

La loi de Douglas



Cette loi est l'équivalent (en termes d'espace) de la loi de Parkinson. La loi de Douglas (dite aussi « loi du Pachyderme ») énonce que plus on dispose d'espace, plus on a tendance à l'occuper en totalité. On associe cette loi à l'organisation et au rangement de son bureau. Le remède est le rangement, sans hésiter à jeter ce qui encombre la vue et le cerveau. En termes de ressources, le budget alloué à une activité a tendance à être utilisé entièrement même si cela n'est pas nécessaire.

HUMOUR

L'actualité de France Travail IDF en BD



AGENDA

Les dates de nos prochains webinaires CFE-CGC

- ☐ 15 oct. 2024 (12h45-13h30) - Télétravail, avantages et inconvénients
- ☐ 11 déc. 2024 (12h45-13h30) - Horoquartz, les aspects pratiques

CONTACTS CFE-CGC ILE-DE-FRANCE

- Marjorie GOETZ – 06 18 08 90 13 - marjorie.goetz@francetravail.fr
(permanence téléphonique : tous les mercredis)
- Jacques MARTIN – 06 27 27 03 18 - jacques.martin@francetravail.fr
(permanence téléphonique : tous les mardis)

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications - cfe-cgc.idf@francetravail.fr – Pour avancer ensemble, rejoignez-nous dès maintenant !



Techniciens,
Agents de Maîtrise, Cadres
Ensemble, Construisons Demain



La CFE-CGC vous forme, vous représente, vous informe et vous conseille.

En vous engageant à nos côtés, vous pourrez :

- Être assuré de la confidentialité et de la discrétion de vos interlocuteurs.
- Bénéficier des appuis et des services de notre organisation CFE-CGC.
- Disposer de fiches et dossiers sur tous les sujets de droit social.
- Suivre des formations syndicales qualifiantes, et gratuites pour les adhérents.

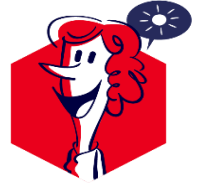
Les actions que nous menons :

- Améliorer la qualité de vie et les conditions de travail (QVCT).
- Redonner du pouvoir d'achat en revalorisant la rémunération du personnel encadrant.
- Œuvrer pour des organisations de travail efficaces, centrées sur l'humain.
- Valoriser et accompagner les parcours professionnels.
- Développer durablement le poids de l'encadrement CFE-CGC dans les entreprises.
- Agir pour une transition vers un monde durable.
- Garantir la pérennité et la solvabilité du système de retraite complémentaire.
- Interroger le rôle de l'État dans le pôle public.
- Contribuer au dialogue social européen et international et à la défense des droits humains sur le lieu de travail.



FLASH INFOS

CFE-CGC Ile-de-France juillet 2024



La CFE-CGC vous propose un point d'actualité sur le projet de déménagement de la DR-IDF à Montreuil (93) fin 2025

Le déménagement à Montreuil (93) entraînera un changement de notre organisation de travail qui nous concerne tous.



Outre une délocalisation préjudiciable à nombre de collègues habitant le 77, l'un des points saillants de ce déménagement est l'abandon d'un bureau fixe attiré par agent situé, en majorité, dans des espaces fermés collectifs de 3 à 6 personnes. La nouvelle organisation prévoit **un emplacement libre et non permanent sur un plateau de travail** au format flex office zone sans porte et espace ouvert, avec une zone de travail préférentielle par direction ou par service.

Le déménagement de la DR-IDF à Montreuil (93) est programmé pour décembre 2025.

Concrètement... Quels changements ?

- ↪ **Une surface amoindrie.** La DR passe sur trois étages (de R1 à R3), au lieu de six niveaux, voire sept encore récemment. Avec 9.060m² la surface sera réduite d'environ 30% par rapport à la situation actuelle.
- ↪ **Accessibilité, aspects pratiques et convivialité**
 - Le bâtiment est accessible par les transports en commun (RER A et métros ligne 1 et 9) et dispose de 175 places de stationnement. Soit, selon la Direction, environ 25 places de plus que le maximum de véhicules enregistrés au Pluton sur une journée.
 - Des bornes de recharges électriques payantes seront installées ainsi qu'un espace réparation pour les vélos.
 - Un RIE et une salle de sport seront aussi présents (prestataires non connus à ce jour).
 - Des fontaines à eau (eau froide et chaude) seront installées dans les espaces convivialité.
 - Les plantes vivantes en nombre restreint sont autorisées sur les espaces communs (uniquement avec l'accord de sa hiérarchie) sur le dessus des armoires basses, par exemple.
- ↪ **Du matériel en nombre** suffisant par rapport au Pluton ?
 - Le nombre d'imprimantes sera identique à celui en cours à Noisy.
 - 1580 postes de travail sont prévus répartis entre 482 postes de travail avec clavier, souris et double écran et les extensions de poste ou espace co-working.
 - A ce jour, pas de décision sur le maintien ou non des téléphones fixes.

Travailler ensemble

- Chaque service a une zone délimitée de travail. Toutefois, un agent sera autorisé à travailler dans une autre zone éventuellement en cas de « surpopulation » dans sa zone d'affectation...
- Pour limiter le bruit, une moquette technique sera posée dans les espaces de travail.
- L'éclairage est géré par des détecteurs de présence. Les stores devraient, en principe, être plus solides qu'actuellement car ce sont des stores sur rails, ce qui ne sera pas un mal.
- A chaque fin de journée de travail l'agent doit ranger obligatoirement l'ensemble de ses affaires dans son casier personnel (d'environ 40 cm * 40 cm) même s'il revient le lendemain.
- Pour les archives personnelles de travail de l'agent pris en charge lors du déménagement (exemple : livrets de formation des formateurs occasionnels), celui-ci devra obtenir l'accord de sa hiérarchie pour le stockage dans les armoires du service.

Cette nouvelle organisation, autour d'un nomadisme affiché, calée sur l'accord de télétravail actuel, avec moins de postes de travail que d'agents avec un simple casier pour ranger affaires et matériel (y compris son PC) entraîne plusieurs remarques et interrogations.

- Les postes aménagés pour les TH sont déménagés à Montreuil.
- Comment travailler toute une journée sur une extension de poste non pourvue de clavier, souris, etc. ?
- Le mobilier devrait être donné à des associations caritatives malgré les demandes en CSE pour favoriser l'équipement des agents en télétravail. Nous attendons la décision finale - La direction étudie la possibilité de donner le matériel non réemployé aux agents qui le souhaitent (le mobilier appartient aux domaines, mais est largement amorti) – à suivre.
- Quid de la proximité de certains espaces de convivialité et de coworking en termes de tranquillité de travail et de différenciation d'activité ?
- Si plus de téléphone fixe, comment joindre l'AD si le PC ne fonctionne plus ?
- Entretien de la moquette plus contraignante et quel avantage sur le fond sonore pour les tables de six personnes ?
- Quid du nombre de places en cas d'accord de télétravail plus restreint ?
- Plus de nouvelles sur les dispositions de parking à Noisy pour les collègues venant de Seine-et-Marne (77)

La CFE-CGC suit de très près ce projet qui impactera la QVT de tous les agents de la DR IDF et vous informera régulièrement sur son avancement. Vous souhaitez réagir ou nous faire part de vos questions et/ou inquiétudes ?

**Prenez contact avec nous par mail afin d'échanger
et vous abonner à nos publications**

cfe-cgc.idf@francetravail.fr

Pour avancer ensemble, rejoignez-nous dès maintenant !